

DÉLIBÉRATION : 2021-078  
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉGLEMENTATION

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - FIXATION DES TARIFS POUR 2022

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

L'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac, de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2022 est de + 0 % (source INSEE). Ainsi, les tarifs maximaux au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- Pour les enseignes, les tarifs maximaux de taxe locale prévus au 1° du B de l'article L2333-9 du CGCT qui servent de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L2333-9 s'élèvent en 2022 à 16,20 euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants.
- Pour les préenseignes et dispositifs publicitaires, les tarifs maximaux prévus à l'article L2333-10 du CGCT, par application des majorations possibles, s'élèvent en 2022 à 21,40 euros par mètre carré (base) dans les communes de moins de 50 000 habitants membres d'un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Toutefois, au vu des impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, le Conseil municipal avait approuvé pour 2021 le maintien des tarifs de 2020 à savoir 21,10 euros pour les préenseignes / dispositifs publicitaires et 16,00 euros pour les enseignes. Il est proposé de renouveler cette mesure pour les tarifs applicables au titre de l'année 2022.

Pour rappel, le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif majoré aux publicités et présenseignes depuis 2019 et de maintenir pour les enseignes le tarif base non majoré.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver pour l'année 2022 les tarifs suivants :

Catégorie de supports		2021	2022
Dispositifs publicitaires (< à 50 m <sup>2</sup> ) - (base)	non numériques	21,10 €	21,10 €
Préenseignes (< à 50 m <sup>2</sup> ) - (base)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 2)	numériques	42,20 €	42,20 €
Préenseignes (> à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 2)			
Dispositifs publicitaires (< à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 3)	numériques	63,30 €	63,30 €
Préenseignes (< à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 3)			
Dispositifs publicitaires (> à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 6)			
Préenseignes (> à 50 m <sup>2</sup> ) - (base x 6)		126,60 €	126,60 €
Enseignes entre 7 et 12 m <sup>2</sup> - (base)		16,00 €	16,00 €
Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2</sup> - (base x 2)		32,00 €	32,00 €
Enseignes > à 50 m <sup>2</sup> - (base x 4)		64,00 €	64,00 €

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité**